



**Mairie de
MARIGNY LES REULLEE**
5 rue de la Mairie
21200 MARIGNY LES REULLEE

**Permanences :
Mardi de 17h00 à 19h00**

Tél. : 03.80.26.60.07
Maire, J-P BOURGOGNE : 06.37.64.99.56
1^{er} Adjoint, R. DEBOIBE : 06.12.60.13.53

Mail : marigny.reullee@wanadoo.fr
Site internet : www.marignylesreullee.com

INFORMATIONS MUNICIPALES

Du 20 Juin 2023 (n°162)

Madame, Monsieur, Chers administrés,

Lors du dernier conseil municipal, il avait été décidé de modifier les règles d'attribution des bons d'achats aux personnes âgées de plus de 70 ans qui ne participaient pas au repas des aînés ; le but étant d'attirer le plus grand nombre de personnes à se retrouver le temps d'un repas.

Cette initiative n'a pas trouvé le résultat escompté, en effet 39 personnes de plus de 65 ans ont été invitées, et seulement 14 personnes se sont inscrites.

Trois personnes ayant des problèmes de santé se verront remettre un bon d'achat comme l'an passé.

Autre sujet récurrent, l'élevage important de poules entraîne une prolifération de rats qui envahissent le voisinage.

Cela fait la troisième fois que j'interviens pour recadrer des propriétaires de poules dans le hameau de Reullee. Des volailles élevées dans des conditions d'hygiène inacceptables qui attirent les rats.

J'ai mis en demeure la propriétaire de se séparer de ses volatiles dans les plus brefs délais.

La sécheresse est bien là, merci de réduire votre consommation d'eau en respectant les recommandations de la préfecture, voir les prescriptions dans ce bulletin.

Dans ces conditions, la commune a décidé de ne pas fleurir le village cette année. Bien entendu, les feux en forêt sont interdits.

Suite à la demande de riverains constatant des vitesses excessives sur la RD973 devant les chambres d'hôtes du hameau de Reullée, le département a effectué des contrôles de vitesses pendant une semaine en Mars 2022. Pour information, la fréquence est de 5 600 voitures par jour.

Résultats surprenants, 34 299 excès de vitesse, entre 71 et 160 kms/heures, ont été relevés en une semaine.

Six excès de vitesse entre 150 et 160 kms/heures ont également été relevés en pleine journée durant cette semaine.

Le département a ainsi décidé de réaliser des travaux sur ce tronçon afin de faire chuter la vitesse en réalisant des îlots avec bordures en béton pour canaliser les véhicules, coût de l'opération 80 000 € à la charge du département.

Les travaux seront réalisés en octobre, je présenterai le projet pour avis au conseil municipal et aux riverains avant le 10 juillet.

Dans près de quatre mois, je quitterai définitivement ma fonction de maire et le conseil municipal. Des élections partielles seront organisées pour compléter le conseil, Régis DEBOIBE assurera l'intérim.

Merci pour votre compréhension, prenez bien soin de vous et bonnes vacances.

Fidèlement,
Jean-Paul Bourgogne

INFOS PRATIQUES

Vous emménagez à MARIGNY LES REULLEE...



Nous vous souhaitons la bienvenue dans le village de Marigny les Reullée, propriétaires comme locataires.

Afin de faciliter votre intégration dans la commune, nous vous invitons à passer en mairie, munis de votre livret de famille. Certains renseignements sont utiles pour l'inscription des enfants à l'école, le recensement militaire ou encore pour les associations. A défaut, vous pouvez nous adresser un mail !

HORAIRE MAIRIE :

Mardi de 17h00 à 19h00.

Rappel Congés d'été : La Mairie sera fermée 22 Juillet au 20 Août 2023.

HORAIRES AGENCES POSTALES de CORBERON et de MEURSANGES :

Du lundi au vendredi de 10H00 à 12H30 et le samedi 10h à 12h.

Sur la Commune de MARNY LES REULLEE :



La Boulangerie SABORES de RUFFEY-LES-BEAUNE
fait la tournée des villages :
RDV vers 9h45 « place de l'église ».

Des farines BIO et françaises, pétrées à la main et laissées en fermentation 48 heures, pour avoir des pains rustiques, très digestes et qui se conservent naturellement longtemps.

Le même principe est appliqué aux viennoiseries, qui sont travaillées avec le beurre au lait cru de la Ferme CARION de MONTAGNY-LES-BEAUNE.



Ordures Ménagères : Il est rappelé que les bacs jaunes ne sont pas prévus pour collecter des gros cartons ; des bennes prévues à cet effet sont à votre disposition à la déchetterie de TRAVOISY.

La Communauté d'Agglomération répare gratuitement les couvercles cassés de vos conteneurs à ordures ménagères.

Afin d'avoir tous les renseignements nécessaires, voici le lien pour faire les demandes de réparation de bac :

<https://www.beaunecoteetsud.com/vos-services/dechets/realiser-vos-demandes-en-ligne/obtenir-replacer-reparer-mes-bacs-de-collecte/Particuliers> : Obtenir/Réparer mes bacs de collecte - Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud (beaunecoteetsud.com)
ou RDV sur le site de la Communauté d'Agglomération.

RAPPEL : le tri a changé au 1^{er} Janvier, n'hésitez pas venir chercher en mairie des fascicules pour les nouvelles consignes de tri.

RECENSEMENT



Le recensement des habitants de notre Commune aura lieu du 18 Janvier au 17 Février 2024.

La mairie est à la recherche d'une personne disponible pour effectuer le travail d'agent recenseur pendant cette période. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter la Mairie dès que possible.

Du côté de l'Etat Civil

Mariage



Le 27 Mai 2023 a été célébré le mariage de Pierre-Clarence CHIFFLOT et Anaïs BONNOT.

Félicitations aux jeunes mariés !

Décès

Madame DUMILIEU Chantal, décédée le 14 Avril 2023.

Madame BERTHIAUX Michèle, décédée le 6 Avril 2023.

Sincères condoléances aux familles.

Nos rendez-vous

Vide-grenier



Informations : Exposants : 2 € le mètre linéaire

Entrée gratuite pour les visiteurs

Restauration sur place et buvette

Pas de réservation placement au fur et à mesure des arrivées afin d'éviter les trous sur le site.

L'Association Marigny-Loisirs a décidé d'innover et d'organiser **un vide-grenier nocturne le Samedi 15 Juillet 2023.**

Il se tiendra, comme à son habitude, sur la place de l'église et le long de la Grande Rue.

Installation des exposants à partir de 14h et ouverture du vide-grenier à 15h

Merci aux habitants de la « Grande Rue » et de la « rue des Plantes » de sortir leurs véhicules avant midi car elles seront barrées.

Le pique-nique se fera le 27 Août. Vous recevrez des informations complémentaires d'ici les prochaines semaines.



RESTRICTION D'EAU

La préfecture vient de nous transmettre l'arrêté préfectoral n° 929 du 5 juin 2023 portant constat de franchissement du seuil de vigilance des usages de l'eau sur l'ensemble du territoire du département de la Côte-d'Or, la Commune de MARGNY LES REULLEE est donc au niveau 1 – VIGILANCE.

Merci de prendre note et de respecter les conseils et les mesures mises en place.



Mesures de restriction à respecter Département du Rhône hors axe Saône Usages d'agrément

Niveau VIGILANCE

ÉCONOMIES VOLONTAIRES

Gestes
Éco-
citoyens



Limiter l'arrosage en plein jour



Limiter le nettoyage des façades, des voitures, voiries publiques et privées



Limiter le remplissage des piscines privées et le fonctionnement des fontaines à circuit ouvert



Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages sur le site internet des services de l'État dans le Rhône

Connaître mes restrictions
des usages de l'eau



Et découvrez le nouvel outil carte interactive à votre disposition

<https://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-developpement-durable-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse>



Même quand il pleut,
les réserves en eau
restent

FRAGILES

dans le **Morbihan**

Au 28 juin 2017, 80 % des réserves souterraines du Morbihan présentent des **niveaux inférieurs aux « normales » saisonnières et sont en baisse tout comme le débit des cours d'eau**. La situation n'ayant pas été améliorée par les faibles pluies, il est nécessaire que les usagers dits « domestiques » adoptent également une **attitude citoyenne et responsable et réduisent leur consommation en eau potable non indispensable**.

**Soyons tous citoyens,
économisons l'eau**

ECONOMISER L'EAU, c'est protéger la ressource mais aussi réduire ses dépenses !

A LA MAISON



Ne faites pas tourner les lave-linge ou les lave-vaisselle à moitié vides



Ne laissez pas couler l'eau en permanence pendant la toilette



Préférez les douches aux bains : Un bain consomme x5 plus d'eau



Installez des appareils qui réduisent la consommation d'eau
Une chasse d'eau économique consomme 2x moins d'eau



L'eau de lavage des légumes peut utilement avoir un deuxième usage pour l'arrosage des plantes

La chasse aux fuites

Pour lutter contre les fuites, surveillez votre consommation d'eau au compteur

20%

Les fuites représentent 20% de la consommation d'un foyer



Un robinet ou une chasse d'eau qui fuit = centaines de m³ par an

AU JARDIN



1 binage = 2 arrosages



Le paillage protège du froid mais aussi des fortes chaleurs et conserve mieux l'humidité du sol



Arrosez tard le soir, l'évaporation sera réduite



Utilisez plutôt un arrosoir qu'un tuyau d'arrosage



Utilisez des techniques économes : goutte-à-goutte...



Réglez correctement vos appareils d'arrosage automatique



Recueillez l'eau de pluie pour arroser



Faites plutôt 2-3 arrosages copieux par semaine que des petits arrosages quotidiens

Tenez compte de la pluie prévue ou tombée

N'arrosez pas les pelouses qui reverdiront très bien au retour des pluies



morbihan.gouv.fr



@prefet56



Préfet du Morbihan

FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX...

- 

Organiser les barbecues **loin de la végétation** qui peut s'enflammer
- 

Jeter ses mégots **dans un cendrier** et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture
- 

Réaliser ses travaux **loin de la végétation** et **prévoir un extincteur** à portée de main
- 

Stocker les matériaux et produits inflammables (bois, bouteilles de gaz) **dans un abri fermé, éloigné de l'habitation**

... ET SE PROTÉGER DES FEUX

- 

Donner l'alerte en **appelant le 112, le 18 ou le 114** (personnes malentendantes) et tenter de localiser le feu avec précision
- 

S'abriter dans un bâtiment. **La voiture n'est pas un endroit sûr** car facilement inflammable
- 

Restez informé de la situation et écoutez les consignes des secours et/ou de la mairie

Chaque geste compte
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

feux-foret.gouv.fr



9 feux de forêt sur 10 dix sont d'origine humaine et pourraient être évités en adoptant les bons réflexes :

- Vous êtes fumeur ? Le bon réflexe, c'est de jeter vos mégots dans un cendrier. En forêt, il est interdit de fumer.
- Vous organisez un barbecue ? Le bon réflexe, c'est d'être chez soi ou dans un espace aménagé pour cet usage, sur une terrasse, loin de l'herbe et des broussailles qui peuvent flamber.
- Vous bricolez en plein air ? Le bon réflexe, c'est de travailler loin des espaces sensibles, de les protéger des étincelles et d'avoir un extincteur à portée de main. Pensez également à entretenir et débroussailler votre jardin tout au long de l'année.
- Vous stockez du bois ou des bouteilles de gaz chez vous ? Le bon réflexe, c'est de les éloigner de votre habitation et de les stocker dans un abri fermé.

Le risque de départ de feu est encore plus important ces dernières semaines, alors que plusieurs départements sont en état de sécheresse.

En cas d'incendie, j'appelle le 18, le 112 ou le 114 (pour les personnes sourdes ou malentendantes) et je reste à l'abri dans une habitation.

Plus d'informations : feux-foret.gouv.fr

La Police nationale recrute actuellement !

- de futurs gardiens de la paix. 2500 postes sur toute la France en 2023 !
 - de futurs policiers adjoints, emplois contractuel et locaux ! (Choix du département)
- Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 19 juillet 2023.

Notre service se tient à votre disposition ainsi qu'à la disposition du grand public et des partenaires, pour toute information complémentaire, via cette boîte mail: info-police-recrutement-metz@interieur.gouv.fr ou au 03 87 16 13 69. Ces coordonnées peuvent, très largement, être relayées.
+ d'informations sur notre site carrière : <https://www.devenirpolicier.fr/>

MARIGNY en photos

TRAVAUX SALLE DE REUNION



Les travaux de rénovation de la salle du conseil sont terminés. Merci à Michel ALLEXANT pour la réalisation de la rallonge de la table du Conseil.



Installation du panneau SENS INTERDIT « rue des Plantes »

Extrait du Compte-rendu du 30 Mai 2023

Présents : Régis DEBOIBE, Jean-Paul BOURGOGNE, LEGUAY Vincent, NIQUET Sébastien, RATEAU Sylvie, Jérémie NOBS, DE CHASSEY Nicolas, VASSEUR Bettina, COUVENT Romain et Marielle VIOLOT.

Repas des Aînés

M. le Maire rappelle que le repas des Aînés aura lieu le Samedi 24 Juin à 12h00 au Restaurant « Le Corberon » à CORBERON.

Après discussion, le Conseil décide que :

- seules les personnes de plus de 70 ans qui sont dans l'incapacité de se déplacer pour raison de santé se verront remettre un bon d'achat de 40 €.
- le repas est gratuit pour les conseillers et payant pour les conjoints (40 €).

Modification de circulation du Chemin derrière le Parc

Au vu du nombre incessant de véhicules qui empreinte le « Chemin du Parc » (alors que celui-ci a été créé uniquement pour le passage du camion des ordures ménagères), M. le Maire propose au Conseil de mettre ce chemin en sens unique, et donc d'installer un panneau « Sens interdit » à l'entrée du Chemin, côté « rue des Plantes ». Le chemin ne sera plus accessible depuis le parking de la mairie, une barrière étant fermée toute la semaine sauf pour le passage du camion des ordures ménagères. Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition.

Informations et Questions diverses

M. le Maire informe le Conseil que nous avons reçu une facture concernant l'arrêt de bus à Moisey, sur un reliquat d'année antérieure. Au vu de la suppression rapide de cet arrêt, nous avons envoyé un courrier à la Com d'Agglo pour faire annuler cette facture. A ce jour, nous n'avons eu aucun retour.

M. le Maire fait un point sur les travaux :

- la salle de conseil est terminée
- les travaux ERP 3^{ème} tranche vont débuter en juillet
- la porte d'entrée de la mairie « côté rue » a été remplacée, reste à notre charge 482 €